

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 27 mars 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LEBRIAND - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - M. AUBRY - T. DIAWARA - L. HERGAUX - S. GIBERT – S. GAUBIER - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI

Absents excusés représentés : 9

S. LAATIRISS représenté par F. NDOMBELE – A. QUAROUAGH représenté par C. TAWAB KEBAY – Y. BOUKANTAR représenté par F. OGBI - Y. ITOUA représentée par M. AUBRY - M. RAMI représentée par E. ETE - I. GRENOUILLAT représentée par C. VAZQUEZ – G. BAGAVANE représenté par T. DIAWARA – C. MABANZA représentée par S. BELLAHMER - A. LAMOTTE représentée par K. OUKBI

Absents : 3

C. RENKLICAY - S. BENDIAB – M' PIANA

Délibération n° DEL-2017- 0039 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de réhabilitation de la cuisine centrale concernant projet « Cuisine Mode d'Emploi ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation des anciens locaux de la cuisine centrale afin de mettre en œuvre sur la ville de Grigny le projet « Cuisine Mode d'Emploi »,

Considérant la feuille de route partagée pour le développement de Grigny notamment le volet Emploi et développement économique,

Considérant la proposition de Pierre Laurent – sénateur, a proposé d'allouer 10 000 € au titre de sa réserve parlementaire à un projet innovant de la ville.

Délibère, et,


Décide de procéder à des travaux de réhabilitation des anciens locaux de la cuisine centrale dans le cadre du projet «Cuisine Mode d'Emploi »,

Sollicite pour ces travaux l'octroi de 10 000 euros dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur Pierre Laurent - sénateur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire pour les demandes de financements précitées,

Atteste que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes seront inscrites au budget,

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

05 AVR. 2017

Transmis en Préfecture le :

05 AVR. 2017